

LE JOURNAL DES FAMILLES qui se remettent

DEBOUT

le 67^{ème}

et se réunissent autour du **Pivot** du Maelbeek

Équipe de rédaction : Jojo Bouchat, Louis Acke, Marie-Françoise Corrette, Mireille Debure, Marie-France De Becker et Sandrine Dapsens. La conception, les interviews, les photos numériques et la frappe sont entièrement réalisés par l'équipe de rédaction sauf mention spécifique. Mise en page : www.audreyfrancois.be – Impression : Coyoteprint. Ce journal est rendu possible grâce au soutien de la Communauté Française de Belgique, de la Commission Communautaire Française et de la Fédération A. Froidure dans le cadre des actions de lutte contre la pauvreté de l'asbl Promotion Communautaire – Le Pivot.



SITU AS EU LA CHANCE D'APPRENDRE À LIRE,
MERCİ DE LIRE CE JOURNAL
À CELUI QUI N'A PAS ENCORE PU APPRENDRE,
et LUI PERMETTRE AINSI
D'EN DECOUVRIR LES RICHESSES !

COURTE – VERSION COURTE – VERSION COURTE – VERSION COURTE – VERSION COURTE

Édito



Pas de panique : c'est temporaire !

Nous vous avons prévenu dans le numéro précédent que nous prenions un moment de réflexion sur l'outil de communication et d'éducation permanente qu'est le journal Debout.

Nous avons la chance d'être aidés dans cette réflexion par le Collectif/A : autogestion et intelligence collective. Notre réflexion a commencé mais est encore loin d'être terminée.

Pour ce numéro, nous nous sommes penchés sur un type particulier d'habitat : **l'habitat léger**. Les habitations légères seront reconnues dans le CoDT (Code de Développement Territorial) dès le 1er septembre 2019.

Marie-France : « J'ai été très intéressée d'en apprendre plus sur l'habitat léger et d'interviewer Catherine, Marcellin et Renaud à ce sujet. J'ai eu la chance de passer une journée dans la yourte de Catherine et j'ai été très étonnée par ce type d'habitat. »

Marie-Françoise : « Je suis frappée qu'en cette période de crise du logement, des personnes aient trouvé des solutions comme l'habitat léger. Personnellement, je testerais bien pendant un week-end. »

Jojo : « Cela m'interpelle que certaines personnes vivant en habitat léger, ne voudraient revenir à aucun prix dans un habitat traditionnel. »

Mireille : « Vivre en caravane est souvent non choisi : c'est la seule solution quand une famille ou une personne se retrouve sans logement. J'en connais. »

C'est mieux de vivre dans une caravane que d'être dans la rue. Mais pour ces personnes, ne pas pouvoir s'y domicilier est un vrai problème. J'en connais d'autres qui choisissent l'habitat léger pour prendre leur pension au vert. »

Louis : « L'habitat léger n'est pas, pour moi, une solution pour les tout petits revenus car il faut louer un terrain et construire ou acheter son habitat. Cela me paraît encore trop cher pour les petits revenus. Moi qui suis PMR (Personne à Mobilité Réduite), c'est compliqué de vivre en habitat léger car les accès ne sont souvent pas adaptés. Bravo à ceux qui ont des rêves d'habitats alternatifs et je leur souhaite de les réaliser. »

Nous vous souhaitons un bel été.

L'équipe Debout

L'habitat léger, de quoi parle-t-on ?



L'équipe des journalistes s'est documentée et a réfléchi sur le sujet, le documentaire, les documents consultés sont repris en bas de page¹. Et surtout, l'équipe est allée à la rencontre de personnes ayant vécu, vivant ou rêvant de vivre en habitat léger : Catherine, coordinatrice au Pivot, vit dans une cabane ronde type yourte depuis 2 ans, Renaud Degens, dont le rêve est de construire lui-même son habitat en bordure de forêt et Marcellin Boulard qui a vécu dans divers habitats légers durant sa vie.

Des nouveaux critères pour l'habitat léger²

9 critères ont été retenus pour définir un habitat léger : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée (pas trop étendu), autoconstruite (construite soi-même), sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants (eau, électricité, égouttages)³.

Si un habitat a au moins 3 de ces critères, il est considéré comme léger : caravanes, roulottes, chalets, yourtes, cabanes en bois, en paille, en terre, conteneurs...

Pourquoi vivre en habitat léger ?

Pour la plupart de ces habitants, surtout dans les zones de loisirs-campings (12.000 habitant-e-s en zone de loisirs en Wallonie⁴), vivre dans un habitat léger est une nécessité car ils n'ont pu se loger ailleurs. Il manque de logements sociaux dans les trois Régions de la Belgique et les listes d'attente sont très longues.

Marie-Françoise : « Ils construisent des

logements à Bruxelles mais pas pour les personnes à faible revenu. Ce ne sera jamais pour nous. Au fur et à mesure du temps, les gens n'auront plus les moyens de se loger et seront presque dans l'obligation d'avoir ce genre de logements.

Je pensais que l'habitat léger concernait les jeunes, mais je me rends compte, en regardant le reportage⁵, que cela concerne aussi des personnes plus âgées.

Le risque, à l'heure actuelle, avec la montée du prix des loyers, c'est que de plus en plus de gens vont se retrouver dans ce type de logements sans que ce soit un choix. Parce que la vie devient chère, la crise est de plus en plus ressentie, et les gens s'en sortent de moins en moins. Avant, on disait qu'on s'en sortait si le loyer ne dépassait pas le tiers de nos revenus ; aujourd'hui, il dépasse plus de la moitié des revenus. »

Et les autres, est-ce un choix ? Ils seraient 3000 habitant-e-s dits « alternatifs » à avoir choisi de vivre en habitat léger à la recherche d'une vie « autrement » : plus proche de la nature, plus écologique, plus simple, parfois plus communautaire...

Renaud : « Mon rêve serait de me retrouver aux abords d'une forêt et de vivre dans une petite maison, cabane en bois que je construirais moi-même. Ce qui m'attire, c'est de vivre proche de la nature : pas de voitures, pas de stress, le calme, les animaux. Quand, avec mon père, on avait notre potager à Boisfort, j'aimais bien être là-bas. Je me renseigne pour construire moi-même ma cabane. »

Catherine : « Vivre dans une cabane offre la possibilité d'être en osmose avec l'environnement. C'est une invitation à ralentir, à s'émerveiller et à être à l'écoute de ce qui nous habite et nous entoure. Personnellement, ça m'aide à me reconnecter à l'essentiel, à vivre au rythme des saisons et à être davantage en harmonie avec la terre. J'apprécie aussi beaucoup la sensation de petit nid, de cocon, d'enveloppe. Ce choix de vie m'encourage à revenir à des choses simples et légères.

Je vis par conséquent beaucoup à l'extérieur...ce qui est très précieux à mes yeux. Je ne souhaiterais pour rien au monde déménager dans un appartement ou une maison. »

Habitat léger pour bouger

10 000 gens du voyage vivraient en habitat léger sur le territoire wallon, principalement en caravanes et mobilhomes.

Marcellin : « Moi, je viens d'une famille de voyageurs, de gitans. Dans ma famille, on a toujours aimé les bateaux et les roulottes. Bouger fait partie de notre vie. Quand j'avais 5 ans, j'ai vécu sur une péniche. On voyageait en péniche et on faisait les mitrilles en même temps, c-à-d qu'on livrait du fer. Notre bateau bougeait, il y en a d'autres qui restaient sur place. À chaque fois que je changeais de ville, je changeais d'école, on allait dans des écoles pour enfants de bateliers. Cela ne m'a pas aidé à bien apprendre à lire et à écrire, je bougeais trop souvent. On ne pouvait pas rester longtemps au même endroit, seulement 2, 3 jours.

À un moment, je devais avoir autour de 10-11 ans, ma famille a cherché un terrain pour fabriquer un chalet en bois parce qu'une péniche, c'est très petit et ce n'était pas évident car la famille s'était agrandie.

On a trouvé un grand terrain à Nodebais et on a fabriqué notre maison-chalet nous-mêmes, ensemble, pour vivre dedans. On a aussi mis des roulottes sur le terrain. Le bateau, on l'a toujours gardé.

Ma vie, ça a été comme ça. Quand j'ai grandi, j'ai travaillé dans les champs et je dormais dans ma caravane sur le terrain.

J'ai toujours bougé, bougé. Je suis un homme du voyage. »

Avantages et inconvénients d'un habitat léger. Louis se pose des questions : « Souvent tu n'as pas l'électricité dans ce type d'habitat, mettre des panneaux solaires, ça coûte très cher. Et puis, comment avoir de l'eau ? C'est coûteux de financer les travaux pour avoir accès à l'eau, et à l'électricité... »

Catherine : « Mes panneaux solaires ne permettent pas d'utiliser des appareils électriques d'une puissance supérieure à 650 watts. Je dois donc être attentive et minimiser mes dépenses énergétiques, ne pas utiliser par exemple un grille-pain ou un aspirateur. Ce n'est pas un inconvénient pour moi, au contraire, je trouve ça intéressant de tenter de réduire ma consommation et donc de respecter davantage la planète.

Ce qui est parfois plus ennuyeux, ce sont les écarts de température. Il peut

faire très chaud ou, au contraire, très froid. Mes plantes ont gelé car il suffit que tu ne sois pas là en hiver pendant 2 jours d'affilée et, s'il gèle, il gèle aussi à l'intérieur. Comme système de chauffage, je n'ai qu'un poêle à bois, donc il faut être là pour l'alimenter.

En été, c'est pareil : si je ne suis pas là, et que je laisse les plantes à l'intérieur, la température monte vite à 40 degrés...

La sonorité dans une yourte est très spécifique, on entend tous les bruits extérieurs. Quand on est au-dedans, on est en lien avec dehors. Cela me plaît beaucoup ! »

Jojo, quant à elle, s'inquiète de la possibilité d'installer des toilettes. C'est souvent compliqué d'être relié à l'égout dans ce type d'habitat.

Catherine a trouvé une solution écologique : « J'ai une toilette sèche : pas besoin d'eau. »

Mireille : « Un inconvénient par rapport à un logement moderne, c'est que souvent, il n'y a pas d'électricité. »

Renaud réagit : « Il faut trouver des alternatives. Pour l'électricité, il y en a pas mal : les panneaux solaires, les éoliennes, il y a aussi la force hydraulique, mais il faut avoir un cours d'eau sur ton terrain. Trouver de l'eau potable, c'est plus compliqué. »

Marcellin se souvient de la débrouille : « On avait de l'eau sur le terrain de notre chalet, on avait une pompe à eau qu'on faisait fonctionner à la main. Pour laver le linge, on allait à la rivière avec une planche. J'aimais bien pêcher à la rivière. Dans la cabane, on a quand même su avoir l'électricité par les voisins d'à côté.

De temps en temps, on utilisait des lampes à bougies ou au pétrole. On n'avait pas la télé, ça n'existait pas encore. On avait de vieilles radios. »

Marie-Françoise : « Si on veut vivre dans ce type d'habitat, il faut faire des sacrifices. Il faut une vie plus simple, avoir le minimum pour vivre bien. On peut cultiver son potager, la vie est moins chère, on mange sain et on aura peut-être moins de problèmes de santé. »

L'habitat léger, c'est illégal mais ...

Que ce soit dans les campings, parcs et domaines, en zone agricole ou forestière ou dans le fond de son jardin, l'habitat léger reste illégal et irrecevable.

En raison de critères de salubrité et d'aménagement du territoire, l'Administration considère l'habitat léger comme une infraction.

Jusqu'à ce jour, l'habitat léger est toléré dans certaines communes, mais les habitants ne peuvent pas s'y domicilier.

Marcellin se souvient : « C'était moins compliqué de construire sa propre cabane avant. Maintenant, il faut des sous pour le terrain, des autorisations pour construire, ça revient vite cher. Nous, on s'était installé sur le terrain et on ne nous a rien dit. »

Marie-France souligne, elle, que cette solution de logement n'est possible que dans des zones rurales mais pas en ville car en ville, le terrain est rare et cher et l'habitat léger est encore plus mal vu en ville qu'à la campagne.

Des avancées

Il y a de nouvelles avancées juridiques car, jusqu'à présent, c'était le règne de la débrouille voire de l'illégalité pour s'installer dans ce type d'habitat. Une nouvelle loi a été récemment votée. Les habitations légères seront reconnues dans le CoDT (Code de Développement Territorial) dès le 1er septembre 2019. Il reste cependant du travail, il faut maintenant définir des droits et des devoirs liés à ce type d'habitats (salubrité, normes de sécurité, ...)

Autre avancée : la mise en place de zones d'habitat vert dans les zones de loisirs sur lesquelles l'habitat « alternatif » pourrait s'installer sous certaines conditions.

Cet article est un début d'explication sur ce vaste sujet qui a interpellé les journalistes et sera développé dans un autre DEBOUT ...

Le sujet n'est pas clos, l'équipe sera très fière de développer un dossier encore plus étoffé d'ici quelques mois !

¹ et ⁵ Le reportage : « Le poids du léger », documentaire réalisé par le RBDL (Le Réseau brabançon pour le Droit au Logement). Une production du Centre culturel du Brabant wallon dans le cadre de "L'habitat léger en fête" - 26 septembre 2015. Disponible sur Youtube.

², ³ et ⁴ Brochure : habitat léger en Wallonie, quelques clés de compréhension de l'étude juridique sur l'habitat léger : ce texte est le fruit de plusieurs mois de collaboration entre habitant-e-s et associations et a été piloté par le RBDL (Le Réseau brabançon pour le Droit au Logement), publié par le CCBW (Centre culturel du Brabant wallon) en 2019.



Le flash-info

La brocante du Pivot

Merci à l'équipe qui a organisé la 3^{ème} brocante du Pivot le 15 juin.

Les Camps du Pivot

Comme chaque année, les enfants participant aux ateliers du Pivot partiront aux camps pour créer et vivre de belles aventures en pleine nature.

Du changement dans l'équipe des journalistes

Au revoir Marianne et merci !



Après 7 années comme journaliste Debout, Marianne a choisi de poursuivre sa route et de s'engager dans d'autres activités.

Marianne a un don pour choisir les photos qui illustrent les articles. Elle est surtout très sensible à ce que chaque personne interviewée soit respectée et mise en valeur au travers des photos et des articles. Marianne

a aussi pas mal d'idées pour trouver des nouvelles personnes à interviewer. Tous ces dons vont nous manquer.

Merci Marianne pour tout ce que tu as apporté au Journal et à l'équipe et merci de continuer à nous accueillir chez toi pour nos réunions d'équipe.

Le papa de Geneviève, Louis Hardy, est décédé le 13 mai



Beaucoup, au Pivot, l'avaient rencontré, car il ouvrait sa maison pour les camps et d'autres moments conviviaux. Nous sommes de tout cœur avec sa famille.

Geneviève et sa famille vous remercient chaleureusement pour toutes vos marques de sympathie.

Bon vent Jonathan et merci !

Jonathan Leblicq quitte aussi le Journal après un peu plus de 4 ans dans l'équipe, et ce, pour une bonne raison : il a trouvé un travail.

Jonathan avait commencé comme stagiaire au Journal puis était entré dans l'équipe en 2015.



Comme journaliste, Jonathan aime réaliser la maquette du Journal, travailler les photos sur Photoshop, faire l'envoi des journaux à la Poste. Il est aussi le plus jeune de l'équipe et donc très efficace pour transporter les nombreuses caisses de journaux.

Bref Jonathan, tu vas nous manquer, mais nous sommes ravis

pour toi. Nous espérons que ce contrat te mènera à un emploi à long terme.

Bon vent à toi et merci pour tout ce que tu as apporté à l'équipe !

merci de continuer à nous accueillir chez toi pour nos réunions d'équipe.



Débat citoyen

En avril et mai 2019, un groupe de citoyens du Pivot a participé à un débat citoyen pré-électoral...

Nous sommes allés à deux réunions de préparation avec différentes associations d'Ixelles et d'Etterbeek (Services sociaux d'Ixelles Sud-est, le Ciré, Habitat et Rénovation, Sireas,...)

Le 8 mai, nous avons posé des questions et donné notre opinion aux différents représentants des partis politiques. Trois volontaires du Pivot ont pris la parole au théâtre Varia devant plus de soixante personnes pour parler de l'éducation, du climat et du logement.

Peu importe les résultats des élections, nous avons pris notre place et notre parole a été entendue.

Bravo à ceux et celles qui ont témoigné et qui ont osé prendre le micro !



www.lepivot.be

163, rue Philippe Baucq
1040 Bruxelles – 0471 64 68 79
lepivot@lepivot.be